

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'YONNE

Mandature 2022 - 2026

Délibération n° 2022/11

BUDGET EXECUTE 2021

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, à dix heures, à Auxerre, la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne a tenu une assemblée générale en présentiel, sous la présidence de Thierry CADEVILLE.

Membres titulaires présents

Marie AUBIN, Pascal BAILLY, Pierre BELBENOIT, Thierry CADEVILLE, Pascal CHAROT, Emmanuel DUBOIS, Sylvain DUVAL, Nicolas GARNERONE, Alain LAPLAUD, Elisabeth LEBEAU-COSTA, Frédérique LECOMTE, Marc MANDRAY, Ghislaine MOREAU, François-Xavier NAULOT, Yann PICARD, Florence PICHOL, Sylvie RAMISSE, Stéphane TURPIN, Dominique VERDUYN.

Membres titulaires excusés

Anthony BALOUZET, Clément BAILLY, Didier BARJOT, Georges CARLIERE, Didier CHAPUIS, Xavier CELLARD DU SORDET, Laurence DERBECQ, Brigitte DESFOSSEZ-DUTOIT, Karine GAUFFRENET, Alain GENET, Sophie GRCEVIC, Kouider HAFID, Pascal LEROUX, Stéphanie LOUAULT, Nicolas PLANTIER, Frédérique RADE, Sylvie SIDOU.

NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES ELUS CCI YONNE		
TOTAL 36	EN EXERCICE 36	AYANT PARTICIPE AU VOTE 19
QUORUM 19		MAJORITE ABSOLUE 10

ASSEMBLEE GENERALE

12 mai 2022 – Hôtel consulaire en présentiel

DELIBERATION

VU les articles R.712.15 et A.712.20 du code du commerce,

CONSIDERANT :

- La décision du Bureau, prise le mardi 12 avril 2022,
- L'avis de la Commission des Finances rendu le jeudi 21 avril 2022,

Après avoir pris connaissance du projet de délibération portant sur l'adoption du Budget Exécuté 2021 et des documents annexes suivants :

- Bilan CCI
- Tableau détaillé CCI et services budgétaires
- Fonds de roulement CCI et services budgétaires
- L'avis du Président de la Commission des Finances
- Le rapport du Commissaire aux comptes

Le Président Thierry CADEVILLE soumet au vote de l'Assemblée Générale la délibération portant sur le Budget Exécuté 2021 de la CCI de l'Yonne.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne, régulièrement réunie le 12 mai 2022,

VOTE ET APPROUVE le budget exécuté 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne tel qu'il vient d'être présenté sur la base des principaux indicateurs suivants :

• Taxe pour Frais de Chambre	2 071 623 €
• Total du compte de résultat	6 487 879 €
• Résultat comptable	312 738 €
• Capacité d'autofinancement	486 430 €
• Résultat budgétaire	557 449 €
• Fonds de roulement net en fin d'exercice	1 961 507 €

DECIDE d'affecter le résultat comptable positif de 312 738 € en report à nouveau,

DONNE QUITUS au Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Yonne pour les comptes de l'année 2021,

MANDATE LE PRESIDENT pour transmettre ce budget au Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté pour approbation et aux autres autorités concernées.

CETTE DELIBERATION EST ADOPTEE COMME SUIT :

POUR 19	CONTRE 0	ABSTENTION 0
-------------------	--------------------	------------------------

LA SECRETAIRE
GHISLAINE MOREAU



LE PRESIDENT
THIERRY CADEVILLE

